L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 4 JANVIER 1853.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 4 JANVIER 1853.

EUROPE.

Nos journaux européens nous ont été transmis hier par le [illegible] Ils vont jusqu'au 9 décembre pour Paris et jusqu'au 11 pour Liverpool. Notre correspondance nous est également parvenue: elle n'a pu nous être expédiée par l'avant dernier steamer, mais comme elle offre un certain intérêt, nous avons cru devoir la publier, bien qu'elle soit en retard d'une semaine sur nos dates régulières.

Le *Moniteur* a publié plusieurs décrets importants qu'il nous serait difficile de reproduire *in extenso*. Le premier promulgue le sénatus-consulte du 7 novembre, ratifié par les votes des 21 et 22 du même mois, qui a rétabli l'Empire. Par un autre décret, les généraux de division: Le Roy de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, Magnan, général en chef de l'armée de Paris, et de Castellane, général en chef de l'armée de Lyon, sont élevés à la dignité de maréchaux de France.

D'autres décrets arrêtent les formules selon lesquelles les lois seront à l'avenir promulguées et les jugements seront rendus. Les procureurs généraux près les Cours d'appels reprennent le titre de procureur général impérial, et les procureurs près les tribunaux de première instance, celui de procureur impérial.

Le sceau de l'Empire portera pour type l'aigle impériale couronnée reposant sur la foudre; les sceaux et le timbre des administrations publiques porteront aussi pour type l'aigle impériale, mais pour légende le titre de l'administration ou de l'autorité qui les emploiera.

Nous trouvons en outre dans le *Moniteur* deux décrets qui tempèrent un peu l'extrême rigueur de la législation à laquelle la presse française est aujourd'hui soumise; ces décrets font remise de toutes les peines prononcées jusqu'à ce jour pour délit de presse ou pour contravention à la police de l'imprimerie, et annulent les effets de tous les avertissements donnés aux journaux de Paris et des départements.

Enfin une amnistie générale est proclamée pour toutes les peines prononcées par les conseils de discipline de la garde nationale, et l'annulation des poursuites commencées à raison des faits commis par les gardes nationaux jusqu'à ce jour est ordonnée.

L'archevêque de Paris a adressé la circulaire suivante aux curés de son diocèse:

«Monsieur le curé,

«L'Empire est proclamé. L'élu du peuple s'intitule Empereur des Français *par la grâce de Dieu et la volonté nationale*. Jamais, en effet, le doigt de Dieu ne fut plus visible que dans les événements qui ont amené ce grand résultat. Jamais la volonté de la nation ne s'exprima d'une manière plus authentique, plus invariable et plus énergique. Louis-Napoléon, obéissant aux plus nobles inspirations, déclare aujourd'hui, dans les circonstances les plus solennelles, en présence de Dieu et des hommes, qu'il veut fonder son règne *sur la religion, sur la justice, sur la probité, sur l'amour des classes souffrantes*.

«Accueillons avec bonheur et reconnaissance un pareil serment. Qu'il reste écrit dans le ciel comme dans le cœur des peuples, et que le secours d'en haut descende avec abondance sur celui qui jusqu'ici s'est montré si digne de la grande mission qu'il a reçue.

«Vous substituerez, monsieur le curé, à la prière actuelle, faite pour le chef de l'Etat dans les offices publics, la formule suivante, avec l'oraison *Quæsumus*, etc.

«*Domine, salvum fac Imperatorem nostrum Napoleonem et exaudi nos in die qua invocaverimus te.*

«Recevez, monsieur le curé, la nouvelle assurance de mon bien affectueux dévouement.

MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE,
Archevêque de Paris.»

La proclamation de l'Empire a eu lieu dans toutes les communes de la banlieue de Paris et du département de la Seine. Le maire de St Cloud a prononcé le discours suivant:

«La proclamation que vous venez d'entendre inaugure une ère nouvelle, qui sera, nous en avons la confiance, marquée par la prospérité de la France. Napoléon III, en rétablissant l'Empire, a [illegible] pour toujours aux divisions qui ont si longtemps désolé notre malheureux pays. Son trône, relevé par un concours [illegible] et sans exemple, nous sera le [illegible] ralliement. Faisons des vœux pour la [illegible] le bonheur et la gloire du règne [illegible] et qui nous offrira à tous la protection et la sécurité que nous recherchons depuis [illegible]. [illegible] déjà illustré par des souvenirs [illegible] à toutes les époques rattachées à l'histoire de notre belle France. [illegible] 2 décembre et l'événement qui [illegible] accomplir dans notre sein se feront [illegible] nouveaux titres de recommandation auprès [illegible] postérité.

«[illegible] officiers et soldats, qu'un même sentiment unit aux habitants de cette commune, [illegible] nos acclamations du concours que vous [illegible] cette solennité.

«Vive l'Empereur!»

Le gouvernement a reçu par le télégraphe [illegible] nouvelles de la proclamation du rétablissement de l'Empire, à Besançon, à Bordeaux, à [illegible] Montpellier, à Rennes, à Blois, à Moulins, à Augers, à Châlons-sur-Marne, à Metz, [illegible] Arras, à Bayonne, à Colmar, à Mâcon, à Châlon-sur-Saône, au Havre, à Dieppe et à Amiens.

Partout cette proclamation s'est faite aux cris de vive l'Empereur!

L'inquiétude de l'Angleterre ne se dissipe pas. Le sentiment est si général dans ce pays en tout ce qui touche à la défense nationale, que la chambre des communes, à la fin de la séance du 6 décembre, a voté d'abord une augmentation de 5000 matelots et de 1500 soldats de marine; puis pour la défense du canal, quatre vaisseaux de ligne et six navires à vapeur à Plymouth, 5 vaisseaux de ligne, 2 frégates et 6 navires à vapeur à Portsmouth, et 3 frégates et 4 bâtiments à vapeur à Sheerness. Les votes relatifs aux dépenses ont été rendus au milieu des plus vives protestations du désir de conserver la paix.

On peut se livrer à bien des suppositions sur la sincérité de telles protestations, dit un journal de Paris. Pour notre part, nous ne pensons pas qu'elles soient trompeuses et recèlent une menace. La plus forte défense de l'Angleterre est dans ses remparts de bois, disait Thémistocle. Or, l'art de la navigation ayant subi une modification profonde, l'Angleterre veut que sa flotte garde le rang qu'elle occupait avant l'introduction de l'hélice dans la marine de guerre. Cette réforme accomplie, il n'y a pas de raison, apparente du moins, pour que le peuple anglais ne continue pas de cultiver la paix qui lui a été si profitable depuis trente ans.

Les détails suivants sont extraits d'un journal ministériel anglais: [illegible]

[illegible] construit aux trois quarts environ à Devonport: *L'Agamemnon*, 91 canons; force de chevaux, 600, nouvellement lancé, et aujourd'hui armé à Sheerness; machines construites par Penn. *Le James Watt*, 91 canons; force de chevaux, 600, à peu près à moitié construit à Pembroke, machines construites par Watt & Co. *Le Sans Pareil*, 81 canons, force de 350 chevaux; en croisière; machines de Watt & Co. Le nombre des navires à hélice garde-côtes, comme le *La Hogue*, qui est inférieur à celui des bâtiments français, et ces navires sont à tel point plus petits que ceux de nos voisins, qu'on ne peut les considérer comme en état de leur résister, ni croire qu'ils puissent lutter contre le *Napoléon*, ce serait renouveler la fatale bévue et s'exposer aux défaites comptées dans la guerre d'Amérique.

«Nous donnons maintenant les dimensions des premiers navires anglais à hélice: le *Duc de Wellington*, longueur du pont, 240 pieds 6 pouces (anglais); largeur, 60 pieds; profondeur de cale, 24 pieds 6 pouces; tonnage, 3,759. Le *Saint Jean d'Acre*, longueur du pont, 238 pieds; largeur, 55 pieds 4 pouces; profondeur de cale, 24 pieds 6 pouces; tonnage, 3,200. L'*Agamemnon*, longueur de pont, 230 pieds, largeur, 55 pieds 4 pouces; profondeur de cale, 24 pieds 6 pouces; tonnage, 3,074. Le *Sans Pareil*, longueur du pont, 200 pieds 6 pouces; largeur, 52 pieds 2 pouces; profondeur de cale, 22 pieds 2 pouces; tonnage, 2,035. Les Français n'ont, quant à présent, aucun vaisseau aussi grand, représentant un armement aussi considérable et d'un aussi grand poids que le *Duc de Wellington*; mais en grandeur et en poids d'armement, le *Napoléon* est au moins égal au *Saint Jean d'Acre*, et il le [illegible] de machines dont la force excède [illegible] de 300 chevaux. L'*Austerlitz* aura le même armement à peu près, [illegible] que l'*Agamemnon*, avec une force nominale moindre de 100 chevaux. L'armement du *Charlemagne* [illegible] le même que celui qu'on destinait au *James Watt*, quoique ce soit un vaisseau plus petit, avec une force nominale de 150 chevaux. Le *Jean Bart* est plus grand, avec un armement plus considérable et une force plus grande de 140 chevaux que le *Sans Pareil*. L'*Ulm*, à Rochefort, vaisseau de même force que le *Charlemagne* et le *Jean Bart*, doit, d'après l'ordre qui a été récemment donné, être converti en bâtiment à hélice.»

Toute la presse anglaise a applaudi au vote de la chambre des communes.

Le steamer *Fashion*, capitaine Baker, est arrivé hier matin dans notre port, venant d'Indianola, qu'il a quitté le 31 décembre. Il apporte la nouvelle, [illegible] à Brazos-de-Santiago, que la ville de Matamoros étant au pouvoir de la garde nationale. La goélette *Major Barbour* qui s'était échouée près de Brazos a été remise à flot par un remorqueur, [illegible]

[illegible]

Le brick *Edward Tobin* s'est perdu le 9 décembre [illegible]

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Paris, 9 décembre 1852.

Monsieur,

Au moment où je vous écris, le canon retentit encore dans les rues, et c'est à peine si les poitrines viennent de Napoléon III ont cessé de faire entendre leurs détonations spontanées. J'ai l'honneur de vous annoncer le service, dont voici le retentissement de défunte la République. Pas la moindre, après une vie de quatre ans, suivie de[illegible] qu'une longue agonie, est morte sans que personne ait veillé à son chevet ou fait ses oraisons funèbres: à peine si l'on fait aussi compter des quatre cents mille électeurs qui ont voulu déposer un non, inspiré soit par l'amour effréné des princes Bourbons, soit par un reste de pudeur et de patriotisme, à la vue des [illegible] du pouvoir nouveau. Depuis dix heures du matin, heure militaire, nous avons un Empereur. Cela fait trois, depuis Charlemagne: mais le troisième n'a, jusqu'à présent, d'autre consécration que la voix de M. Berger, le préfet de la Seine. M. Berger est une création du général Cavaignac: il est de petit nombre de ces hommes qui ont l'art, bien difficile, de tourner à temps leur évolution: il lui convenait plus qu'à personne d'inaugurer l'Empire, ce produit bâtard de toutes les terreurs, de toutes les apostasies, de toutes les *lâchetés*, et aussi de toutes les réserves que ce fond huit millions d'électeurs.

Pour ma part, et quel que soit le zèle extrême des bureaux de corps législatif à constater que le vote s'est accompli partout avec liberté et régularité, je crois peu, je l'avoue, à cette formidable unanimité. Quoi qu'on dise le relevé officiel, il n'y a pas en France, cela saute aux yeux, huit millions d'électeurs partisans quand même de l'Empire; nul magicien ne s'est rencontré pour convertir ainsi, soudainement, la Vendée et l'Ouest, au bonapartisme; pour faire oublier aux ouvriers lyonnais et parisiens leurs vieilles convictions démocratiques. Nul n'a pu effacer à ce point les dernières traces des partis, entourer de la sorte le paysan des campagnes et le travailleur des villes, le prêtre et le soldat, le noble et le bourgeois enrichi. C'est absolument comme si l'on me disait que l'idéal du *Siècle*, de l'*Univers* et du *Journal des Débats*, c'est une restauration napoléonienne. D'un autre côté, et quels que soient les indices et les *on dit*, je me refuse à croire à un escamotage en grand, à une transfiguration simultanée et universelle de trente mille urnes électorales: il y a en fraude, gabegie, violence et ruse, c'est incontestable; mais il n'y a pas eu seulement du mensonge et rien que du mensonge dans ce résultat si bien prévu d'avance. Voulez-vous savoir mon opinion et celle du bon nombre de gens? Je crois qu'il y a dans la partie vraie du vote trois éléments principaux: d'abord simplicité et crédulité des uns, qui persistent à croire aux monts et merveilles qu'annoncent les infâmes agents du bonapartisme: réduction très large de l'impôt et de l'armée, etc., etc., partage des biens dans l'avenir, et tout le programme ultra-communiste. Puis, chez quelques-uns, résignation et patience: les temps ne sont pas mûrs pour Henri V ou pour la République. MM. Proudhon et Emile de Girardin tiennent pour cette dernière considération et font à Bonaparte le décompte de ses torts, à mesure qu'il fait quelque chose pour la démocratie. Enfin un bon nombre d'habiles considèrent tout le vote de cet homme une mystification, comme une bonne plaisanterie. J'en voyais un, hier, vieux routier de négociations secrètes, rompu au service des monarchies et des républiques, qui se trouvait fort affairé pour la réparation de sa canne de maître des cérémonies: «Voyons! disait-il, de l'or, il me faut du meilleur or; du cristal, il me faut du plus beau cristal; je vais couronner mon Empereur!» Mon Empereur! cela remplit la bouche; puis cela semble si drôle. Un Empereur qui n'a jamais senti le poids d'une épée de guerre, qui n'a brûlé de la poudre que pour des simulacres de combats.

Plutôt que de recueillir des bruits insignifiants ou controuvés, comme par exemple la cession du journal des Débats au docteur Véron, ce qui a été démenti, j'ai préféré attendre le moment même de la grande proclamation. Voici les légions de la garde nationale (dix huit mille hommes dont la moitié porte épaulettes d'argent) qui reviennent de faire la haie sur le passage de Sa Majesté et qui ont piétiné pendant quelques heures au milieu du brouillard, dans les Champs-Elysées; j'entends fort peu de cris, je ne vois qu'un enthousiasme décent et bonnête. On dirait le sont nichée les deux cent mille *oui* de la ville de Paris! Je suis dans un café des Champs-Elysées, d'où je contemple à mon aise ce défilé silencieux: les seules réflexions que j'entende sont à peine dignes de vous être transmises. Ce sont de ces gros traits d'esprit du garde national parisien qui n'a pas eu le temps de savourer son déjeûner et sa pipe avant d'endosser l'uniforme; il s'étonne de ce que Le Majesté impériale n'ait nullement modifié ce visage si connu du Président et l'ait laissé toujours bien ressemblant aux caricatures d'autrefois, signées de Gham ou de Nadar.

Voici l'heure du courrier: je n'ai que le temps de transcrire, pour finir, quelques vers qui circulent sur l'événement du jour:

Orateurs de la politique,
Dont je partage la douleur,
Venez au convoi pacifique
De feu Françoise République
Morte en couches d'un Empereur.
L'indivisible citoyenne
Qui devait à jamais rester;
Hélas! n'a pas pu supporter
L'opération césarienne,
Mais tout s'est passé de la sorte
Qu'il faut, et vous le voulez bien,
Vous consoler; la mère est morte,
Oui, mais l'enfant se porte bien....
That is the question.

9 décembre 1852.

La lettre qui précède n'a pu partir à temps; l'empereur ayant érigé en dimanche le jeudi de son installation: à midi on ne recevait plus de lettres à la poste. Dans les huit jours qui viennent de s'écouler rien de nouveau. La bourse voit toujours s'élever des fortunes immenses et des désastres non moins grands. On joue partout, on met tout en actions. Voici le *Constitutionnel* qui forme pour son exploitation une société en commandite de trois millions! trois millions, c'est pour rien. Hier, M. Berryer se rencontre avec un légitimiste qui vient de se laisser nommer Sénateur—Ah! mon cher Berryer, s'écrie celui-ci, vous êtes bien étonné de me voir au Sénat.—C'est vrai, répond le grand orateur.—Oh! je n'ai pas changé d'opinions, je veux faire et beaucoup d'autres avec moi, le fils du comte de Chambord, aussi nouveaux que possible—Allons, répond M. Berryer, voilà un fil qui ne manquera pas de *pailleuses*. ...

Congrès.

Séance du 27 décembre.

SÉNAT—Sur la proposition de M. Weller, le comité [illegible]

[illegible] l'Etat, soit publié avec le résultat du recensement par ordre du Congrès. Cette résolution passe après un long débat.

Un bill pour venir en aide à Thomas B. Parsons qui, en 1849, a été blessé sur la côte de la Louisiane en reposant sa vie pour sauver sept marins américains qui allaient périr, et au nombre desquels se trouvait le commandant Jones, est pris en considération, discuté et voté.

La séance est levée.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS—Sur la proposition de M. Stanton, de l'Ohio, la Chambre adopte une résolution demandant au président des informations sur les réclamations qui ont été acquittées en vertu de la nouvelle interprétation de la loi.

M. Meacham, du Vermont, propose de faire imprimer [illegible] exemplaires du rapport du surintendant du recensement pour l'usage des membres. Sa motion est renvoyée au comité de l'imprimerie.

M. Stephens, de la Géorgie, demande la prise en considération de la résolution conjointe du Sénat relative à la [illegible] général.

La Chambre refuse d'adopter la suspension du règlement.

Plusieurs motions sans importance sont faites, discutées longuement et repoussées, puis la séance est levée et la Chambre s'ajourne.

TEXAS.

Par un arrivage de Galveston nous avons reçu des journaux de Texas jusqu'au 30 décembre. Le *Houston Telegraph* nous apprend que les dernières pluies ont haussé les prairies et élevé le niveau de presque toutes les rivières qui les traversent. Les chemins sont toujours en fort mauvais état; on pense cependant que quelques jours de soleil les rendront de nouveau praticables.

Un jeune homme du nom de John Oliver a déchargé quatre coups d'un revolver sur M. Philip Coe, ancien habitant de Texas. Celui-ci a reçu dans le corps les quatre balles et ses blessures sont si graves qu'on n'a pas l'espoir de le sauver. Le crime a été commis à Indianola. La même jour la ville de Gonzales était le théâtre d'un autre meurtre: la victime est un nègre.

Le Conseil de ville de San Antonio a voté une ordonnance par laquelle elle offre et garantit [illegible]

[illegible]

Chiffre de la population blanche de San Antonio [illegible]

[illegible] comptée à la majorité de voix [illegible]

[illegible]

Les départs de [illegible] Alcorn, de Cor[illegible] dans la [illegible] d'Arkansas, [illegible] Sa[illegible]

[illegible] nos lettres de bons sièges de Montana ont été [illegible], Guadalupe [illegible] les [illegible], [illegible] a ce que le chemin soit construit rapidement.

Le steamer *Fashion* a débarqué le 19 de place, dont quatre-vingt-douze hommes de cavalerie à Indianola.

D'après un avis de correspondants du *Galveston News*, il y a au Texas trente mille personnes qui ne savent ni lire ni écrire.

CONCORDIA.—La majorité de Bordelon a été de 6 voix dans la paroisse de Concordia. Ray l'emporte de ses 233 voix de majorité. Ogden 48, Avery 66, McWhorter 71 et Thorpe 46. Ainsi, candidats whig pour le Sénat, a eu 82 voix de majorité. Waller, whig, a été élu représentant sans opposition.

RIXE.—Dans une rixe qui a eu lieu à Shreveport le 28 du mois dernier, M. Alfred Harris a été frappé d'un coup de poignard par le propriétaire de la buvette du bateau-à-vapeur *Peter Miller*. Ce dernier a reçu de son côté une balle qui lui a fait une légère blessure. L'état de M. Harris n'inspire aucune inquiétude.

UN EVADÉ.—Dans la nuit du 24 décembre, le nommé F. G. Lester, détenu à la prison de Shreveport pour homicide, a réussi à s'évader en défonçant, du plafond de son cachot, une forte pièce de bois. Le lendemain, Lester se trouvait au Texas.

Chronique Locale.

HUIT JANVIER.—Les membres de la Société des Vétérans de 1814—15 sont priés de se réunir samedi après, à 9 heures, à la Rotonde de la Bourse St-Louis.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré hier soir à 6 heures [illegible] maison en bois à l'enseigne Saint-Philippe et Saint-Claude. Le propriété a été entièrement détruite. La [illegible] a été communiquée aux [illegible]; grâce à leurs efforts les dommages ne se sont pas communiqués aux maisons avoisinantes.

VOL.—Louis Clesley a déclaré hier au recorder Génois que des voleurs se sont introduits chez lui vendredi dernier et ont enlevé $65. La police n'a pas encore arrêté les voleurs.

—L. C. Andlam, Margaret Jones et Rose McCallum, accusés de vagabondage, ont comparu hier devant le recorder Génois, qui les a envoyés pour un mois à la maison de travail.

—L'officier de police L. Omer a fait hier, devant le recorder Génois, un affidavit dans lequel Manuel Gomez est accusé d'avoir ouvert la malle de Dominique et d'en avoir enlevé un habit. Gomez a été conduit en prison pour attendre l'examen de son affaire.

—La police du Deuxième District a arrêté, dimanche dernier, trois individus dans le jardin situé sur le Canal Carondelet. Ils sont accusés d'avoir occasionné du désordre et d'avoir voulu frapper plusieurs personnes. Le recorder ne s'est pas encore occupé de l'affaire.

DU MEURTRE DANS LE 2ME DISTRICT.—Le recorder Seuzeneau n'a pas encore interrogé les témoins dans l'affaire de Stephen Day, accusé d'avoir assassiné samedi dernier, un meurtre sur la personne de sa femme.

ESCROQUERIE.—John Henning a été arrêté dimanche, dans le premier district, sous la prévention d'avoir volé à Levi Cunningham, la somme de $61.—L'accusé n'a pas encore comparu devant le recorder.

—L'esclave Bill Cottens a été arrêté hier dans le deuxième district pour avoir insulté M. Joseph Bionio. L'examen de l'affaire n'a pas encore eu lieu.

—Le recorder Winter a condamné à une amende de deux piastres et demie le nommé Henry Smith qui a été arrêté dimanche dernier pour s'être enivré et avoir occasionné du désordre.

—James Wells a été conduit hier devant le recorder Winter, sous la prévention d'avoir enlevé un habit appartenant à Joseph Bowee. Le recorder a envoyé l'accusé pour quatre mois à la maison de travail.

—John Collins a comparu hier devant le recorder Génois. Il a été envoyé devant la Première Cour de District sous l'accusation de vagabondage et d'avoir volé plusieurs objets de la malle de Patrick Duffy, matelot à bord du bateau à vapeur *James Robb*.

SPECTACLES.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, au théâtre d'Orléans, *Jerusalem* avec les artistes aimés du public. Grand succès!

THEATRE ST-CHARLES.—Mlle Julia Dean joue aujourd'hui pour la première fois dans la nouvelle tragédie de Marston intitulée: *Philip Augustus*. Le spectacle se terminera par le vaudeville *Hercules King of Clubs*.

THEATRE DES VARIÉTÉS.—Le spectacle de ce soir se compose du vaudeville: *Who Stole the pocket book?* du drame intitulé *Lola Montez en Bavière* et dans lequel la comtesse de Landsfeld joue le principal rôle. Le succès de Lola Montez a été fort grand, et sa vogue se soutiendra.

THEATRE AMERICAIN.—Que dire de nouveau des singes et des chiens de Donetti? Rien, si ce n'est que leur vogue se maintient et ne paraît pas près de s'épuiser.

CAMPBELL MINSTRELS—Ces artistes continueront à donner leurs représentations dans la salle des Odd Fellows pendant toute cette semaine.

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 9 décembre.

«Le sénat a tenu sa séance aujourd'hui, dit le *Constitutionnel*. On croit qu'il siégera toute la semaine, et que les nouveaux sénatus-consultes destinés à mettre la constitution du 14 janvier en rapport avec l'Empire feront l'objet de ses délibérations.

«Il ne s'agit pas de changements fondamentaux. Napoléon l'a dit dans son Message du 4 novembre:

«Vous penserez comme moi que la constitution de 1852 doit être maintenue, et alors les modifications reconnues indispensables ne toucheront en rien aux bases fondamentales.»

«C'est à la suite de ce message qu'a été adopté le sénatus-consulte du 7 novembre, et que la nation a ratifié le plébiscite soumis à son vote.

—Maintenant le sénat va prendre des résolutions, graves sans doute, mais qui, comme l'a dit le message, ne toucheront en rien aux bases de la constitution.»

—L'article politique de la journée a glissé de premier étage au rez-de-chaussée, et il est signé Jules Janin. M. Janin, dans le *Journal des Débats*, examine le livre de M. Eugène Pelletan, la *Profession de foi du dix-neuvième siècle*, et il s'exprime ainsi:

«Voilà le résultat de cet acte de foi! Le dix-neuvième siècle de l'Europe nouvelle; le sol de celui-ci est fécondé par l'argent de celui-là... [illegible] la solidarité même de la fortune publique.—La guerre est un discrédit, la loi à humaine; la peine de mort passe à l'état d'un rêve horrible; plus de mendiant, plus de prison et plus d'exil, plus d'esclavage et plus d'esclaves. La misère a cessé d'exister... [illegible] d'être une vengeance, et dans le [illegible] des écoles, et dans le débat ardent des systèmes, on voit l'art et l'artiste accaparer toutes les beautés de tous les siècles! Alors tu paraîtras enfin dans ta beauté féconde, heureuse littérature du dix-neuvième siècle, insultée à tous les jours par les pédants sans orgueil et les pédants sans esprit, insultée au nom des vivants, insultée au nom des morts et par des morts.—La proie et la victime à la fois de M. Gustave Planche et de M. l'abbé Gaume, tirée à quatre chevaux par les fils des caïmans et par les bâtards de Voltaire! [illegible] que de quelque côté qu'elle arrive, qu'elle se manifeste en programme [illegible] qu'elle dise anathème à Virgile, anathème à M. de Lamartine; qu'elle ait renoncé à laver ses mains et à peigner ses cheveux; qu'elle parle une langue sans vie et sans grâce, une langue lâche et morte, et qu'elle monte le cheval aveugle et boiteux de l'Apocalypse, cette critique absurde, impuissance [illegible] ne saurait arrêter l'élan [illegible] les lèvres, l'ironie et l'instinct [illegible] la verve et l'inspiration de la parole [illegible]! Il faut laisser dire M. [illegible] et M. Gaume, ils ne pourront rien arrêter [illegible] le corps de ces héros [illegible] à tous les chiens, en proie à tous les [illegible].»

—Mme la comtesse de Villeneuve, ancienne dame d'honneur de la reine Hortense, vient de mourir des suites d'une chute à son château de Chenonceaux. Parmi les témoignages de sympathique condoléance donnés en cette circonstance à M. de Villeneuve, le *Moniteur du Loiret* cite la lettre suivante:

«Louange à Dieu seul!

«A notre excellent et noble ami M. de Villeneuve, comte de Chenonceaux, salut!

«Nous avons été douloureusement affecté de la perte que vous avez faite en la personne de la [illegible] Adélaïde, et si nous avions appris ce malheur, nous n'aurions pas manqué d'aller lui faire visite.

«Nous sommes à Dieu et nous retournons à lui. Tel est le cours du siècle.

«La mort nous enlève nos amis, sans que l'amitié puisse quelque chose contre ses rigueurs.

«Les lignes suivantes sont écrites en vers dans la langue arabe:

«Pleurez, mes yeux, des *larmes de sang*, jusqu'à ce que ma vue s'[illegible], et vous n'aurez point encore assez déploré la perte des deux grands biens de ce monde: celle de la jeunesse et des amis.

«Salut!

CADOR-EL-HAJ [illegible]
[illegible] 1852.»

—Lord Cowley a remis le 6 décembre à l'empereur les lettres qui le confirment auprès de Napoléon III en sa qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la reine Victoria. L'audience a eu lieu avec une grande solennité. Deux voitures de la cour, dans lesquelles se trouvaient le comte Bacciochi, introducteur des ambassadeurs, et M. Feuillet de Conches, maître des cérémonies adjoint, sont allées prendre lord Cowley à son hôtel, et l'ont conduit au pied du grand escalier des Tuileries. L'ambassadeur était en grand costume, ainsi que tous les membres de la légation britannique. Il a été reçu dans la salle du Trône.

—L'*Assemblée nationale* publie les lignes suivantes:

«La *Gazette de Cologne* annonce que M. le comte de Chambord a adressé, en même temps que son manifeste à la nation française, une circulaire aux puissances européennes dans laquelle il sollicite leur intervention pour la garantie de ses droits en France contre la dynastie nouvelle.

«Comme cet article de la *Gazette de Cologne*, traduit [illegible] des tendances dominantes [illegible] pourrait être reproduit [illegible] de Paris, nous allons [illegible] la *Gazette de Cologne*.

«M. le comte de Chambord n'a [illegible] [illegible]

—Le *Moniteur* annonce la réception aux Tuileries de M. Firmin Rogier, qui a remis à l'empereur sa lettre de créance qui l'accrédite en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges.

Un décret, à la date du palais des Tuileries, le 2 décembre, porte qu'à l'avenir les monnaies d'or, d'argent et de bronze seront frappées à l'effigie de l'empereur. Elles porteront pour légende, la légende *Napoléon III, empereur*, et de l'autre, ces mots: *Empire français*.

—On lit dans la *Patrie*:

«On assure que le départ de l'émir Abd-el-Kader, qui avait été annoncé pour le jeudi 9, est retardé de quelques jours.»

—On lit dans l'*Univers*:

«On nous prie d'insérer la note suivante:

«Une députation des membres du Corps-Législatif s'est rendue hier auprès de Mgr l'archevêque de Paris. Elle a exposé à Monseigneur le projet où étaient MM. les députés de fêter par un banquet la proclamation de l'Empire. Elle a dit que le seul jour qui fût disponible pour le banquet était le samedi 4 décembre, parce que la plupart des députés avaient l'intention de partir dimanche soir.

«Monseigneur, fondé sur ces motifs, et touché d'ailleurs de cette louable démarche, a accordé la dispense de l'abstinence pour le samedi.»

—M. le marquis Antonini, ministre de Naples, a présenté à l'Empereur ses nouvelles lettres de créance.

—On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 3 décembre:

«Nous avons révoqué en doute la nouvelle que les trois souverains du Nord devaient tenir un Congrès à Vienne pour se concerter sur les éventualités que pourraient amener le changement prochain des choses dans l'Occident. Dans les cercles les mieux informés de notre ville, personne n'a rien entendu dire d'un pareil Congrès. Il est certain au contraire que le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie se sont entendus depuis longtemps sur la question de l'Empire français. Ils reconnaîtront l'Empire et ne feront pas d'une question de forme une question principale. Le maintien des traités dans leurs dispositions territoriales serait pour eux, vis-à-vis du nouvel Empire, la seule question principale pour laquelle ils croiraient devoir agir d'un commun accord, bien qu'ils soient décidés sur d'autres points.»

—On sait que la fille chérie de lord Byron, Ada Byron, est morte récemment en Angleterre, au même âge que son illustre père, à trente-six ans. Née en décembre 1815, du mariage malheureux de lord Byron et de miss Milbank, mariage qui ne dura qu'un an et quelques jours, elle avait à peine un mois quand sa mère, lady Byron, se retira dans le Leicestershire, son père alors la vit pour la dernière fois. Ce fut peu de temps après cette séparation qu'il écrivit les beaux vers suivants, que tout le monde connaît: «Ada! ... [illegible]» Quand je vis pour la dernière fois tes yeux bleus d'enfant, ils me souriaient, et je partis..... [illegible] rêve de l'aube de tes jeunes plaisirs... [illegible] A la mort de son père, Ada n'avait guère plus de huit ans. Elle ne ressemblait en rien à son père, non seulement par les traits du visage, mais aussi en caractère et ses penchants. Mariée en 1835 à lord King (depuis lord Lovelace), elle s'occupa surtout de mathématiques, devint l'élève favorite du célèbre Babbage, l'inventeur de la machine à calculer, et traduisit pour lui, de l'italien, une défense de cette machine. Constamment souffrante et alitée pendant ces dernières années, elle a exprimé le désir, aujourd'hui accompli, de reposer auprès de son père, lord Byron, dans l'église d'Hucknall. Elle laisse deux fils et une fille. Miss Milbank, lady Byron, survit ainsi à son mari et à sa fille.

—On lit dans l'*Union médicale*:

«Un singulier moyen de prévenir le mal de mer a été proposé récemment à la Société britannique pour l'avancement des sciences, par un savant anglais. Il consiste tout simplement à serrer dans la main un corps quelconque... [illegible]

[illegible]

—Un [illegible]

[illegible]

bien qu'il n'y soit pas attaché, on [illegible] à l'honneur et à la [illegible] qui [illegible] une réserve [illegible] [illegible] accueil que [illegible] séparé du [illegible] qu'il avait [illegible] en [illegible] réussir a [illegible] appuyé [illegible] immédiat [illegible] sur le mariage de Mlle [illegible] reçues [illegible] temporaires [illegible] du [illegible] sur le [illegible] de [illegible] conseille de [illegible] que [illegible] de [illegible] un [illegible] que [illegible] jamais [illegible] honorables.

—Dans une charmante habitation, près du village de Rueville (Seine-et-Oise), s'était retiré, avec une honnête fortune, un vieillard de 72 ans, le nommé François A...... Encore alerte et vigoureux, il cultivait fréquemment sa plume de la chaîne; il recevait assidûment compagnie, et comme son tête, toujours cordialement servie. On se plaisait à sa conversation enjouée et spirituelle, et il était généralement aimé. A mes ..., François A...... avait invité à dîner ses convives habituels. Néanmoins, il ne fit aucuns préparatifs, et, sous différens prétextes, il envoya au loin sa cuisinière et son domestique. A l'heure indiquée sur les lettres d'invitation, les convives arrivèrent. Ayant sonné plusieurs fois sans obtenir de réponse, ils se crurent le jouet d'une mystification. Irrité, l'un d'eux poussa violemment la porte extérieure qui s'ouvrit, et tous pénétrèrent dans les appartemens. Un spectacle étrange s'offrit à eux lorsqu'ils pénétrèrent dans la salle à manger. Leur amphitryon était pendu à la corde retenant habituellement la lampe; il avait cessé d'exister. Sur la table se trouvait une lettre qui leur était collectivement adressée et qui contenait ce qui suit:

«Amis,

«Jusqu'à ce jour j'ai été le plus heureux des hommes. Jeune, j'ai eu des maîtresses qui ne m'ont pas trahi; l'une d'elles a charmé jusqu'à mon vieil âge. J'ai eu ... [illegible] je n'ai jamais connu le besoin... et jamais le diable ne m'a suggéré l'idée de me marier.

«Je ne sais quel pressentiment me fait craindre que cette félicité n'ait bientôt un terme. Habitué aux caresses de la fortune, je ne saurais supporter ses rigueurs. Je ne sais pourquoi quand on est heureux on redoute moins de mourir que lorsque l'on est malheureux. Content de ce monde, je m'en vais tranquillement dans un autre. Mon secret pour être heureux a été d'être bon pour tous et d'avoir su me faire aimer. Au revoir chers amis.»

—L'amirauté anglaise a donné l'ordre aux autorités dans les divers ports de ne laisser sous aucun prétexte les visiteurs étrangers entrer dans les ateliers ou inspecter les navires actuellement en construction. Ceci équivaut presque à une exclusion absolue. On travaille activement à l'équipement des vaisseaux à hélices.

—La chute de cheval qu'a faite le prince Charles de Prusse paraît mettre ses jours en danger.

—Les Etats de la Thuringe ont donné pour instruction à leur ambassadeur auprès de la diète germanique d'adhérer au vote de la Prusse dans l'affaire de la loi sur la presse fédérale. D'autres gouvernements suivront, dit-on, cet exemple.

—M. Bravo Murillo, président du conseil des ministres, dans la séance de la chambre des députés du 2 décembre, a donné lecture d'un décret royal qui dissout la chambre des députés nommés et en convoque une nouvelle pour le 1er mars prochain, sous l'empire de la loi électorale actuelle.

—La modification ministérielle, prévue depuis longtemps en Bavière, vient d'avoir lieu. Le comte Auguste de Reigersberg, ancien directeur de la police et en dernier lieu président de régence à Munich, a pris le portefeuille de l'intérieur, et M. de Zwehl, le ministre qui a occupé jusqu'ici ce poste, a été nommé [illegible] des cultes.

—Voici ce qu'on écrit de Jérusalem, 26 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg*:

«La commission nommée pour statuer sur la question de la possession de l'église du Saint-Sépulcre, convoitée par Russie et la France, s'est séparée, il y a quelques jours, sans avoir donné aucune solution. Malgré toutes les parties ont plus que jamais désiré de s'entendre. Les Grecs étaient disposés à faire quelques concessions, mais ayant demandé aux catholiques, de leur côté, de concentrer à renoncer à toute prétention ultérieure, M. Botta a répondu que l'église catholique devait considérer comme hérétiques toutes celles séparées d'elle et les saints lieux profanés par des hérétiques, on devait insister pour que les prétentions à une possession exclusive; à cela on a répliqué que puisqu'il en était ainsi, on gardait ce que l'on avait.

—M. Arthur de la Guéronnière, rédacteur du *Pays, journal de l'Empire*, termine ainsi un article intitulé *Louis XVIII et Napoléon III*:

«Les rois de France régnaient par la grâce de Dieu. C'était là une dette non moins formelle, mais qui indiquait plutôt de leur part une prétention de droit divin qu'un hommage à la Providence. Aujourd'hui cette vieille formule reparaît, mais elle a une tout autre signification. Napoléon III, plus que personne, peut dire qu'il règne par la grâce de Dieu, car c'est la volonté nationale qui l'a fait empereur.»

—Le 22e anniversaire de la révolution polonaise de 1830 a été célébré dans trois églises de Paris: à Saint-Roch, à l'Assomption et à l'église de Sainte-Elisabeth, rue du Temple. Tous les émigrés résidant à Paris, fidèles à leurs principes patriotiques, assistaient à cette cérémonie religieuse et touchante qui rappelle un mémorable événement de la Pologne. Les vieux guerriers polonais du temps de l'empereur 1er, blanchis par l'âge dans un long exil, et la jeune génération, mais une génération en exil, priaient avec un pieux recueillement, qui invoqué la miséricorde divine pour leur malheureuse patrie, et digne d'être réintégrée dans ses anciens droits de peuple indépendant, et qui peut avec tant de siècles a été le boulevard de la chrétienté et de la civilisation en Europe.

—Le *Moniteur*, dans toutes les cérémonies relatives à la proclamation de l'Empire, a désigné et nommé les princes Jérôme, père et fils, admis parmi les membres de la famille Bonaparte comme ayant été placés à côté de l'empereur. Cette distinction indique suffisamment la position réservée au prince Napoléon, l'ex-représentant. Les communications qui vient d'avoir cette semaine, au sénat, [illegible] le public sur la situation définitive à donner aux membres de la famille de Louis-Napoléon.

—Un décret daté des Tuileries le 6 décembre, accorde aux sous-officiers et soldats de l'armée de terre en état de détention en insoumis une amnistie semblable à celle qui a été prononcée déjà en faveur de l'armée de mer.

AU PUBLIC.

J'ai l'honneur d'annoncer aux abonnés et patrons de l'*Abeille* que j'ai vendu à MM. S. HALAY, rédacteur de la partie anglaise, N. DUPEUX, rédacteur de la partie française et E. DUPRE, comptable, les trois-quarts de la propriété du journal, restant moi-même intéressé pour un quart. Le journal sera publié sous la raison sociale de G. F. Weisse & Co.

Nlle-Orléans, ler janvier 1853.

G. F. WEISSE.

☞ FRANÇOIS CALONGNE se présente à la place de Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans pour remplir la vacance occasionnée par la démission du Juge Dubois.

LE PEUPLE.

Par les Electeurs.

☞ Veuillez annoncer que M. E. A. MICHEL est candidat à la place de Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de Mme Alexandre Dubois. [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI SOIR, 3 JANVIER.

Les nouvelles de Europe que nous avons publiées ce matin, sont plus favorables qu'on ne s'y attendait et ont jeté de l'animation sur le marché au coton. Les détenteurs ont profité de cette circonstance pour augmenter leurs prix, et bien que cette augmentation ait quelque peu ralenti les transactions, les ventes se sont néanmoins élevées à 14,500 balles à un taux de ½ à ⅛ à la livre.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Il ne s'est rien fait aujourd'hui sur le marché au tabac.

Le marché au sucre se maintient et cet article a été recherché aujourd'hui. Il s'est traité 1,500 boucauts de 3⅞ à 4⅞ cts la livre. 2,500 barils de mélasse ont été achetés 21 à 23½ cts le gallon.

Le marché aux farines est languissant, par suite des nouvelles défavorables de l'Europe. Les opérations de farine n'ont embrassé que des lots en détail à $5 le baril de l'Ohio, $5 25 celle de St-Louis, et de $5 50 à $5 75 les marques extra.

Il se vend peu de maïs quoique petits lots ont été achetés aux prix que nous avons mentionnés dans notre dernier rapport.

Les céréalistes n'ont pas changé. Il s'est traité 300 barils mess pour à $17 50. Le prix du détail est $18. Les plats côtés rapportent 9 cts au détail. Un petit lot de jambons préparés de choix a été payé à 10 cts. Une vente de 100 [illegible] a été faite à $17 50. Le [illegible] est [illegible] 1,500 barils et [illegible] de 10 à 10½ cts la livre.

Le whiskey est languissant et les ventes ont eu lieu aujourd'hui à 19¼ cts le gallon de rectifié, ce qui est une baisse.

Le change n'a pas varié:

Sterling, de 10¼ à 10¾. Paris, de 5f 28¾ à 5f 20. Traites sur New-York, à 60 jours, de 1¼ à 2¼ p. c. d'esc. Chèque, de ½ à 1½ p. c. d'esc.

Les prix du fret n'ont pas changé: ⅞ d. le coton pour Liverpool; 1¼ cts la livre pour le Havre.

☞ Nouvelles littéraires. Cours complet de littérature moderne, par Edouard Mennechet—4 vol. in 18. 14 francs, à Paris, chez Longuis et Leclerc, rue de la Harpe, 81, et 17 rue Dauphin; à la Nouvelle-Orléans chez Victor Hébert & Co.

Ce livre est le fruit d'une longue expérience de ce qui convient à l'ensemble des études littéraires de l'enfance modernes... [illegible] l'auteur de la littérature Françaises, Allemande, Espagnole, Portugaise, Anglaise et Italienne, depuis leur origine jusqu'à nos jours... [illegible]

C'est l'ouvrage le plus propre à être mis entre les mains des jeunes personnes qui terminent leurs études.

4 jan

Avez-vous une maladie de Foie?

☞ Cette question, bien qu'alarmante, est cependant très naturelle aujourd'hui que les maladies de foie sont devenues si fréquentes aux Etats-Unis. Il y a peu d'affections dangereuses qui n'aient leur origine dans une lésion de cet organe essentiel. La plupart des maladies regardées comme des maladies de poitrine ne sont en effet causées que par le foie... [illegible]

Lecteur, avez-vous une maladie de foie ou toute autre maladie provenant d'un désordre hépatique? Ne perdez pas un moment, et allez chez quelque apothicaire que ce soit acheter une boîte des pilules du Dr. McLane; elles vous rendront la santé. [illegible]

A vendre chez Sauvit et Hoel, 111 rue de Chartres, et chez tous les pharmaciens de la ville.

☞ L'extrait préparé les éléments de la bile et du sang, et il le trouver... [illegible]

A vendre chez J. WRIGHT & Co. 21 déc—1m No 127, rue de Chartres.

Société Typographique de la Nlle-Orléans.

A une réunion qui a eu lieu le 2 du courant, les officiers suivants ont été élus pour l'année 1853: président, Wm R. Tobe; vice-président, Thos. F. Hodges et Wm A. Fore; secrétaire, Israel Gibbons; trésorier, Jerome Pease; directeurs, Thos. J. Davies, Wm. F. Moore; partier, Eugène A. Fois; comité d'affaires, MM. James B. Scott, M. A. De Grosse, G. H. Nixon, Bel Herts, Wm. A. Foster, Geo. M. Carr, Chas Morrison, Wm Hill et Jas. Moore.

4 jan ISRAEL GIBBONS, secrétaire.

Société des Vétérans de 1814-15.

Les membres de cette société sont priés de se réunir à la Rotonde de la Bourse St-Louis, samedi, 8 janvier, à neuf heures.

La liste de souscription pour le repas des Vétérans est ouverte au bureau du secrétaire, No. 51, Passage de la Bourse.

Par ordre du président.

4 jan—5 ANTHONY FERNANDEZ, Secrétaire.

LEXE MARINE.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.
[illegible]

Arrivés Hier.
[illegible]

STEAMBOATS.

Bulletin No 2, Chenal, Memphis—coton et articles divers à la suite.
[illegible]

Mouvement du Fleuve:
Cinq bouées arrivées au grand nombre de navires, barques, bricks et goélettes.

Mémoranda.
Ports des Etats Unis.

New-York, 27 décembre—Expédiés, barque Asce-Iris, [illegible]
Philadelphie, 28 décembre—Arrivé, Alida, Foles, de la N-Orléans.
Boston, 28 décembre—Expédié, navire Tyrell, Hiller, pour la N-Orléans; navire Sylphide, Leary, do.
Providence, 25 décembre—Expédiée, barque AGNES, pour la N-Orléans arrivé, navire Helen A Miller, Gale, de la N-Orléans.

Ports Etrangers.
Par le steamer Canada.

Gravesend, 4 décembre—Parti, Astracan, Smith, pour la N-Orléans.
A la hauteur de Torbay, 4 décembre—Achilles, Morris, de Hull pour la N-Orléans.
[illegible]

Chargement du navire Ilén Berry, venant de Bordeaux.

[illegible]

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Cincinnati	[illegible]	5 h P M
Rivière Tennessee	[illegible]	5 h P M
Pittsburgh	Miss Wright, Coolridge	5 h P M
Pittsburgh	Golden Gate, Baldwin	5 h P M
St Louis	[illegible]	5 h P M
Louisville	Lexington, Richards	5 h P M
Louisville	Sultana	5 h P M
[illegible]	[illegible]	5 h P M
St. Louis	Bunker Hill, Ebbs	5 h P M
Apalachicola	Americana, Ashby	5 h P M
Memphis	[illegible]	5 h P M
St. Louis	Illinois, Kontzes	5 h P M
Mobile	St. Charles, Post	4 h P M
Bayou Sara	Fiola, Parker	5 h P M
Rivière Rouge	Flora, Parker	5 h P M
Attakapas	Anna No 2, Lamothe	5 h P M
Vicksburg	Princess, Holmes	5 h P M
Alexandria	Cosmopolitan, Cooper	5 h P M
Parkersville	[illegible]	5 h P M
Rivière Ouachita	Texas, Woodworth	5 h P M
Pointe Coupée	United States, Harrison	5 h P M
Nashville	H. L. W. Hill, Nowell	5 h P M
Pittsburgh	Honduras, Bracher	5 h P M

AVIS D'ELECTION.

ATTENDU qu'une élection qui a eu lieu lundi 27 décembre, en vertu de la nouvelle Constitution, pour Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, Secrétaire, Représentans, &c. &c., ainsi que pour représenter le quatrième district représenté de la Nlle Orléans, (une et une précincte), P. Conrad, T. McKeon, Paul Pouquet et F. Hermann, [illegible] et autres candidats Octave Leblanc et Peter K. Wagner, [illegible]

[illegible]

Précinct No 1—Arsenal de la rue Conti.
Commissaires: [illegible]

Précinct No 2—A la Maison de pompe No 15, rue de Toulouse entre Bienville et Conti.
Commissaires: [illegible]

Les votes seront comptés immédiatement après la clôture du scrutin et le rapport au Gouverneur... [illegible]

[illegible] JAMES F. PRESLY [illegible]

A LOUER—La maison en briques à deux étages, No 194, rue St Louis. [illegible] dressez-vous No 11, rue Bourbon. 3janv

DECOUVERTE IMPORTANTE.

Guérison des Fistules anus Pourpied [illegible]

BAUWAN DELMAU, inventeur de ce traitement simple et efficace, restera quelques jours seulement à la Nouvelle-Orléans. Les malades peuvent le consulter à l'adresse suivante à la chambre 45, bâtisse Touliday, No 3, rue St-Charles, de 1 heure à 3 heures de l'après-midi. On peut également lui écrire par la poste. M. Delmau fournira des preuves de guérisons radicales qu'il a opérées dans plusieurs cas. Guérison de toutes sortes de plaies et de maladies de peau. 3janv—3

PHILIPPE ALLENET,
No 53 et 55, rue de Chartres.

REÇOIT en ce moment par navires Peter Marcey et Connecticut du Havre, et Benjamin Franklin, de New-York:

Un grand assortiment de galons de soie rubans moire, velours, soutaches en fil, laine et soie, galons fil et coton, dentelles nouvelles—soie floche, fils de coton et de lin floches, cordelières en soie et glands en soie pour manteaux de dames, franches en laine pour meubles et glands en laine pour idem, laines à broder de Berlin, laines de Saxe à tricoter.

Le magasin de laines à broder et de mercerie a constamment plus de 1850 nuances de laine à broder, un grand approvisionnement de modèles canevas, aiguilles, crochets, &c. &c. 3janv

Avis de Société.

NOUS avons, ce jour, associé à nos affaires MM. H. MURRAY et A. CHOPARD de cette ville, et continuerons le même genre d'affaires à notre ancien magasin, No 60, rue Tchoupitoulas, près de la rue Poydras, sous la raison de DONNELLY, BEZZINA & CO.

DONNELLY & BEZZINA.

AVIS.

LES soussignés ayant, ce jour, formé une société sous la raison de DONNELLY, BEZZINA & Co pour le commerce des Produits de l'Ouest et du Nord, remercient leurs amis et le public en général de l'appui qu'ils ont accordé à l'ancienne maison et espèrent que cet appui leur sera continué.

G. BEZZINA.
H. MURRAY.
1jan—3f A. CHOPARD.

25 de Récompense.

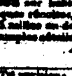

PERDU un chien de chasse, haut de taille, fond blanc, avec de taches jaunes. Une bonne récompense sera donnée à celui qui le ramènera au No 44, rue de Chartres.
1er janv—3f

RIZ de la Caroline—25 boucauts en débarquement du brick *Selma*, à vendre par
1jan E. VALLS, 73, rue des Magasins.

WHISKEY D'ECOSSE—En débarquement du navire Lady Falkland—6 poinçons des marques célèbres de Islay et Campbeltown à vendre par
1jan—6f WILLIAMSON, SABATIN & Co. 20 1/2, rue Poydras

[illegible] sur habitation—à vendre, deux magnifiques sucreries, l'une à environ 10 milles et l'autre à 38 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples détails, s'adresser à
1jan JEAN Y. DE EGANA, 47, rue Bienville

BISCUITS parisiens, glacés à la vanille—300 douzaines glacés à la vanille, en débarquement du navire W. Nelson, à vendre par
1 janv HENRY VALETON, 90 St Louis

JUS de framboises et de groseilles—500 caisses en débarquement du navire P. Marcy et à vendre par
1 janv HENRY VALETON, 90 St Louis

DAMEJEANNES—300 damejeannes de 5 gallons, 100 do 3 do, 100 do 2 do.
A vendre par HENRY VALETON,
1janv 90, St Louis

Damejeannes.

EN débarquement du navire John Parker, venant du Havre:
200 damejeannes de 1 gallon,
500 do de 2 do 200 do do de 3 do à vendre par
1jv PAUL JUGE FILS & Co, 20 St Louis

EN débarquement du navire Celestia, venant de Londres,
100 douzaines cornichons anglais de Crosse & Blackwell,
100 [illegible] de Worcestershire de Lea & Perrins,
[illegible]

OIGNONS [illegible]

R[illegible]

V[illegible]

100 [illegible]

Dépêche Télégraphique
Transmise à l'Abeille.

Mouvement des Bateaux-à-vapeur.

Vicksburg, 3 janvier.

Les steamers suivants sont passés ici, depuis 24 heures, allant à la Nouvelle-Orléans: *L'Atlantic* et le *Mattie Scott* hier soir; le *Sam Pan*, et le *J. P. Leathers* ce matin.

Une rixe a eu lieu ce matin, dans un café, entre un nommé Moore et un nommé Hagwood. Ce premier a reçu un coup de poignard et a expiré peu d'instants après. Le meurtrier a été arrêté.

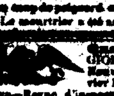

Quartier-général de la LEGION DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, le 3 janvier 1853.—CÉLÉBRATION DU 8 JANVIER.—Revue d'inspection—Ordre général No 22.—Conformément à l'ordre général No 31 du major général John L. Lewis, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue, et samedi 8 janvier 1853, à neuf heures et demie précises du matin, sur la nouvelle Place d'Armes, rue des Remparts, pour une inspection du brigade, et pour se réunir aux autres brigades de la division, afin de célébrer dignement l'anniversaire de la mémorable journée, en présence de la statue du général Jackson.

Le major L. Gally commandera le bataillon d'artillerie, fera tirer un salut national sur la nouvelle Place d'Armes et sur la place Washington le 7 janvier au coucher du soleil; et 36 coups à midi, le 8 janvier au lever du soleil, à midi, et au coucher du soleil.

Les commandans des compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major Chatry, un contrôle exact des hommes présents sous les armes et à la dite revue.

La compagnie des Chasseurs de 1814 et 1815, capitaine Cappevielle, devra se rendre sur la place une demi heure avant l'heure précisée pour former les grilles et en garder les portes.

Le lieut. col. G. Mehlmus commandera l'infanterie, et le major L. Gally commandant l'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

F. CHATRY, inspecteur.
3 janv D. AUGUSTIN, Brigadier général

Avis.
BUREAU DE L'AUDITEUR.

Baton-Rouge, 20 décembre 1852.

LES collecteurs des taxes d'Etat pour l'année 1851, dont les noms suivent, ont payé au trésor du [illegible] à l'époque fixée par la loi (le 1er décembre 1852), les sommes et balances qu'ils ont collectées, ils sont par le présent déclarés concussionnaires, et le montant du par chacun d'eux sera porté en compte, conformément à la 24e section de l'acte intitulé: «Acte pour établir et organiser le département du Trésor,» approuvé le 26 janvier 1847.

		Taxes	Licences
J. D. Nix, col. de la par. Catahoula,		$2,124 65	$353 00
W. L. Knox, shérif " Concordia,		1,236 45	50 50
W. Hancock, " " Franklin,		2,349 30	600 00
C.J. Mandeville, " " Caldwell,		369 56	430 00
D. B. Freneside, " " Union,		723 29	35 10
Allen Harris, " " Claiborne,		2,473 52	Pas de lic.
L. F. Searle, " " Bossier,		802 22	

3 jan—10f LOUIS BORDELON, collecteur.

AVIS.

LE public est informé que la vente de l'HABITATION et des ESCLAVES de feu M. Norbert Rabalais, de St-Jean-Baptiste, annoncée pour le 12 du courant, n'aura pas lieu à cette date; des annonces ultérieures feront connaître le jour de la vente.

3jan—2f A. GRAILHE.

Galerie Daguerréotype de MOISSENET,
No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

LES personnes qui désireraient faire faire leurs portraits au daguerréotype sont invitées à visiter la galerie MOISSENET; elles pourront se convaincre elles par elles-mêmes de la valeur des daguerréotypes de cette maison. A l'aide d'un procédé de son invention, et d'une longue expérience en photographie, M. Moissenet obtient des résultats que les autres artistes ont vainement cherché jusqu'à ce jour; la ressemblance parfaite, les teintes douces et vigoureuses, et l'animation est toute. 22 déc—1f

Changement de domicile.

F. FABRE & Co, ont transféré leur magasin d'habillemens au 29 rue des Magasins, à l'encoignure des rues ST-CHARLES et COMMUNE, au-dessous de l'hôtel St-Charles. Ils appellent l'attention de leurs amis et du public sur le grand assortiment de vêtemens qu'ils ont reçus par les derniers paquebots de New-York. 22déc

Habillemens pour enfans et jeunes-gens.

F. FABRE & CO.
Encoignure St-Charles et Commune,
(Au-dessous de l'Hôtel St-Charles.)

APPELLENT l'attention du public sur leur grand assortiment d'habillemens pour jeunes-gens et enfans. Ces vêtements sont du dernier mode et sont offerts en vente aux conditions les plus raisonnables.
14déc—1f

Chemises! Chemises! Chemises!
F. FABRE & CO.

APPELLENT l'attention de leurs amis sur leur grand assortiment de Chemises de toile et de coton de la dernière mode de Paris.
15déc—1f

A LOUER.

LE beau magasin situé No 69, rue du Canal (ancien No 13) entre Camp et Magazine, occupé en ce moment par P. A. Hébrard. Possession en sera donnée le 15 janvier prochain. Il y a dans le haut un bel entrepôt de 4 étages. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux 22 déc

BOUCAUTS à vendre par
25 déc TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 23, Douane

CIGARES de la Havane—220,000 marques suivantes: Los Hermanos Gota de Agua, La Cruz, Flor de la Habana, Jupiter, Victoria, Figaro, Conchas, Tragancis, Cabanas, Imperiales, et plusieurs autres des plus recherchées.

G. JORDA, importateur,
20déc No 8, rue Crossman, au premier.

VIN rouge en barriques et en caisses—20 barriques vin rouge St Emilion,
20 barriques vin rouge de Julien,
17 do do St Denis.
10 do do Pauillac Médoc.
10 do do St Julien,
100 caisses do Lavallé, à vendre par
20déc PORÉE & GIRARD, 7, rue St Louis.

VIN BLANC—en barriques et en caisses—15 demi-barriques vin blanc Haut-Sauterne,
32 demi barriques vin blanc Haut-Barsac,
30 do vin blanc Haut-Barsac,
[illegible]
30 do do Ch. Yquem, à vendre par
20déc PORÉE & GIRARD, 7, rue St Louis.

EAUX DE VIE—25 quarts et [illegible] de [illegible] eaux de vie [illegible] Godard, L. de Labée, A. Camus, J. Hennessy Morand, St Charles, [illegible] à vendre par PORÉE & GIRARD, 7, rue St Louis.

LIQUEURS—20 [illegible] whiskey Monongahela, 40 do [illegible] Madère, 100 paniers absinthe supérieure, 15 caisses anisette, à vendre par PORÉE & GIRARD, 9, rue St Louis.

VERMOUTH—En débarquement du Massachusetts et Havre Ex—200 caisses Vermouth, La Reilly Fils & Co, à vendre par AUG GIRAUD, 22 déc 44, Vieille Levée

SARDINES—20 caisses de 100 quarts boîtes sardines à l'huile de la marque Chatelain Jus et Joseph Colin, [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
22 déc 23, rue de la Douane

WHISKEY—200 barils whiskey, 10 barils vieux rye whiskey, en magasin et à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 25, rue de la Douane

Rhum. Rhum.

32 CAISSES porcelaine petit et demi, articles de fantaisie, et pour sabrage à vendre en bloc ou par caisse par BERNARD TURPIN,
30déc No 20 Vieille Levée

A VENDRE par le cargaison à l'arrivée du navire John Curtiss, attendu incessamment de Marseille,
25 barils amandes sans coque.
47 do grosses châtaignes de la montagne, venant de Gênes.
400 caisses vermicelli et macaroni d'Italie.
15 fromages de Parme.
JOSEPH LANATA, No 11, rue Jefferson—12, rue Toulouse

SAVON de Castille—100 caisses en débarquement et à vendre par JOSEPH LANATA, No 11,
20déc rue Jefferson—12, rue Toulouse

ATTENDU par le navire San Pietro, de Palerme: 12 pipes vin vieux, de Marsellia, 20 huiles et 20 qua ts, do do.
A vendre par LANATA, GANDOLFO & CO.,
20 déc 9 et 10, Jefferson.

EN débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux,
20 barriques vin rouge bon ordinaire,
4 boucauts lignes à pêche, grandeurs assorties,
4 do ficelle en pelotes.
Par LANATA, GANDOLFO & CO.,
20 déc 9 et 10, Jefferson.

CIGARES DE LA HAVANE—124,000 marques suivantes: Cabanas, Carbajal, Partagas, Sevillana, etc. etc, en débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane et à vendre par
J. M. CABALLERO, importateur,
No 20 Vieille Levée, entre Douane et Bienville

On trouvera toujours à ses magasins, No 20 rue St Charles, entre Commune et Gravier et No 63, encoignure Royale et Douane, des cigares de différentes dimensions sortant des manufactures de Cabanas et Carbajal, et les marques de Partagas, Figaro, Ugues, Intimidad, Lola Montes, etc. etc.

ETRENNES.

On trouvera également aux magasins ci-dessus des Regalias de première qualité, en boîtes de 25 cigares. Tous les cigares sont garantis véritables. 27 déc

Soies! Soieries!
P. MASSIP,
No 15, Rue Condé, Maison Pontalba.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages un grand assortiment de soieries qu'il vendra au-dessous du prix de la place. 17déc

Bonbons et Fioles.

100 CAISSES Bocaux à candy.
100 grosses fioles, verre blanc, comprenant un assortiment complet, à vendre par
C. CARRERE,
encoignure Conti et Madi[illegible]

MATCHES.

LES ALLUMETTES de L. A. Guillemain, rue du Canal, No 360, et celles de M. Lacour, New-York, sont à vendre chez
22 déc J. E. LANG, No 128, rue de Chartres

AVIS—AVIS—AVIS.

AYANT appris qu'il se vend en cette ville du faux vermouth de Turin, sous le nom de Noilly Fils & Co, à la marque A. G., que je reçois seul de ces messieurs, je préviens le public que pour faciliter les moyens de reconnaître la fraude, c'est d'exiger l'étiquette marquée et timbrée par la Douane et toutes les caisses que je recevrai.

7 déc ANT. GIRAUD,
40, Vieille Levée.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE,
ENTRE PERDIDO ET POYDRAS.

CET établissement est dirigé conjointement par les docteurs W. Stone, 122, rue du Canal; W. H. Williams, 137, rue Carondelet; J. A. Bradbury, à l'hôpital. [illegible]

Bierre et pension de malades [illegible] de $1 à $3 par jour.
Esclaves .... $1 par jour.
Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à la maison. 9 nov—1m

L'Académie de [illegible]
[illegible] DOLBEAR [illegible] 1838 [illegible] rue du Canal [illegible] les jours de [illegible] heures du matin à 9 heures [illegible]

[illegible] RUFUS DOLBEAR, 168, rue Canal.

[illegible]

ETRENNES.

ETRENNES! ETRENNES!
Le plus beau [illegible] *sur les* [illegible]
F. GRAS.
Encoignure Esplanade et Vieille Levée.

A L'HONNEUR de prévenir ses nombreux amis et le public en général que devant se retirer des affaires, il vendra son assortiment [illegible] au-dessous du prix de 50 pour cent de sa valeur. Son assortiment de bonbons et dragées peut rivaliser avantageusement avec les plus beaux magasins; un grand assortiment de [illegible] pour le bonnes [illegible] [illegible] sans aucun doute ces articles de [illegible] 1 janv

ETRENNES.
VICTOR HEBERT & Co.
149, RUE DE CHARTRES.

AVIS TRES IMPORTANT.

AYANT reçu seulement par le navire Peter Marcy le complément de beaux articles pour étrennes, DONNENT AVIS qu'en raison de ce retard, ces articles ne seront positivement vendus qu'au prix coûtant.

L'envoi se compose des dernières nouveautés parues à Paris, en librairie.—Jeux mécaniques, Cravates, Encriers, Coupes Papiers, Bénitiers; un splendide assortiment de Paniers du dernier goût, garnis de fleurs et de chocolat, etc. etc. 30 déc

LA Librairie de LELIEVRE, No 244, rue Royale—Toujours abondamment pourvue de ce qui constitue une librairie véritablement RELIGIEUSE & CLASSIQUE, s'est augmentée par les derniers arrivages, d'un grand assortiment de livres pour étrennes, tels que:

Livres de Prières, reliures riches et très riches, dont les prix sont fixés tellement bas que les acheteurs en seront étonnés.

Livres historiques et moraux pour étrennes.

Livres pour l'amusement et l'instruction de la jeunesse depuis 5 cents jusqu'à 50 cents et au-dessus.

En maison ouverte les acheteurs lui permettent d'obtenir les conditions les plus larges possibles. Lelièvre fixe toujours ses prix au plus bas.

Il continue à faire un très grand rabais sur les livres de son ancien fonds, connu pour la bonté de ses éditions de livres de piété.

On trouve toujours chez lui:

Des ouvrages sur la langue française par Noel & Chapsal, Poitevin, Mortin, Bonifacio, Lamotte, Napoléon Landais, Boniface, &c. &c.

Les cours d'histoire de:

L'Abbé Drioux, le Père Loriquet, Mme de Saint Ouen, Royeau, Lamé Fleury, &c. &c.

La géographie de:

Adrien Balbi, Ansart, Gaultier, Drioux, Meissas & Michelot, &c. Et le précis de géographie à l'usage des écoles américaines par Dezobry.

Livres élémentaires de mathématiques.
Idem pour l'étude de la littérature.
Idem de grec et de latin.
Idem concernant les sciences et les arts.
Encyclopédie Roret.
Articles de dessin. Etuis de mathématiques.
Fournitures pour Boure. Articles pieux, &c.
Fournitures de classes et de bureaux. 30déc—

AU LIVRE ROUGE,
56, rue de Chartres,

Dernier arrivage de la saison.

LA maison A. Payn & Co, a débuté aujourd'hui un riche et magnifique assortiment d'objets d'étrennes, arrivant directement de Paris. On ne peut rien voir de plus élégant et de meilleur goût que les Nécessaires de Dame, que vient de recevoir cette maison. Les couvertures en ivoire sculpté, en incrustations de peintures, en émaillé de l'Inde incrustés d'or, etc. etc., enfin tout d'étrennes.

Aussi:

Porte-monnaie en écaille, en nacre et en ivoire d'un goût nouveau.
Coffrets à ouvrage, en cuir de Russie, ébène Pompadour.
Chapelets riches en ivoire, nacre, agrafe, corail, cristal, etc. etc.
Pipes en véritable écume de mer, montées argent.
Pendules à calendrier, marchant un mois, article nouveau, admis à l'exposition de Londres.
Chromos et autres objets variés, façon ivoire sur socles et consoles, etc. etc. etc.

Cette maison vendant et placer au premier rang sans vos [illegible] d'entrer dans une nouvelle voie; leurs [illegible] seront mis, à des prix très modérés.

N. B.—Les personnes qui n'ont pas encore fait leur choix, qu'il ne nous reste que peu de boîtes de nos bonbons fins de Paris.
A. PAYA & Co,
30 déc 56 rue de Chartres

TH. MOREAU,
Encoignure Royale et Toulouse.

Grande Exposition de JOUETS,
Nécessaires, Cristaux, Porcelaine
ET EN GENERAL DE
Tous Articles d'Etrennes

Pour les Jours de Noël et premier de l'An.
Prix Fixe.
17déc

BONBONS ET CHOCOLATS FINS DE PARIS.

LES soussignés ont reçu leur assortiment ordinaire de BONBONS et de CHOCOLAT à la crème, dont la supériorité est si bien reconnue.

Les cartonnages, pour le bon goût, ne laissent rien à désirer.
A. PAYA & CO.,
21 déc—17f 56, rue de Chartres.

Jouets et articles de fantaisie.
E. LUSSAN.

Rue Royale, No 102, près l'encoignure Conti,

PREVIENT sa clientelle et le public en général qu'il vient de recevoir un joli assortiment de nécessaires, boîtes à gants, lingerie, broderies, de coffrets de toilette pour dames, bijoux, coffres en ivoire, etc. [illegible] etc., qu'il offre à vendre au plus bas prix.

Mme LUSSAN

Prévient sa nombreuse clientelle qu'elle vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de COSTUMES DE BALS pour hommes et pour dames, qu'elle offre à louer à des prix modérés; assortiment de gants blancs. [illegible]

[illegible]

POUPEES! POUPEES!

3 Caisses poupées de gants, sortes de 6 à 30,
2 do do do do de grandeurs,
2 barils coniques porcelaine,
1 do do cristal et autres,
Reçu directement de France et à vendre à bon marché par URIAH A. POLLARD & Co.
13 déc 76, rue du Canal, près Chartres

REDUCTION DE PRIX.
L. RIROCHE,
30, Rue de Chartres, encoignure Douane.

L'HONNEUR d'informer les dames, qu'ayant fait une réduction considérable, il vendra ses marchandises à des prix excessivement réduits. Son assortiment se compose principalement des articles suivants:

Soieries riches, mousselines et velours.
Mantilles et Vizites de [illegible] toutes genres.
Châles et robes riches de Chine brodés.
Chapeaux de dame, coiffures, fleurs.
Lingeries, dentelles, mouchoirs brodés.
Jupons brodés, bandes brodées et [illegible] et [illegible] pour garnitures.
Poignées d'éventail, [illegible], fourrures, velours, fourreaux, soie, boutons, porte-monnaies, boutons et boucles, etc. etc.

Et un grand choix d'articles pour étrennes.
28déc—1m

Nouveautés de Rentrée.
JOHN WILSON,
Tailleur et Fabricant,
No 55, rue de la Vieille Levée,
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
15 fév—1m

Habillemens Confectionnés.
GODCHAUX, FRERES,
107 & 108, Rue de la Vieille Levée.

REÇU par les derniers arrivages de New-York et du Havre et à vendre aux conditions les plus libérales:

Chemises françaises blanches en Madapolam.
" " " dessus de toile.
" " " toutes toile.
" " " couleurs nouveaux dessins.
Cravates, cols, nœuds du genre les plus nouveaux.
Paletots, pardessus en tweeds, drap pilote, castor et fantaisie de tous genres et des meilleures manufactures.

Un grand choix d'étoffes pour pantalons d'après les plus nouveaux dessins et des meilleures maisons de Paris.

Gilets drap, casimir, cachemire, satin, velours et fantaisies de tous genres.

Chapeaux, etc. etc.

Aussi:

L'assortiment le plus complet en habillemens d'enfants de tous âges. 20déc

No. 116, rue de la Vieille Levée,
(Entre les deux Marchés.)
C. CARRERE

VIENT de recevoir les articles suivants, lesquels sont offerts à des prix très réduits:

Fournitures de batiss: —Peintures, couleurs, crochets, poignées, verrous, serrures, loquets, vises, clous.

Outils pour charpentiers: —Galères, varlopes, rabots, moulures, scies, équerres, niveaux d'eau, villebrequins, etc.

Coutelleries:—Couteaux de poche, rasoirs, poignards, plumes métalliques, cuirs à rasoirs, cartes à jouer, dominos, aiguilles, papier, etc.

Articles de chasse:—Fusils, plombs, capsules, couteaux de chasse, articles de pêche, poires à poudre, cordes de violon, lunettes, peignes, etc. 24déc

Escrime! Escrime!

ED. CAZERES, de retour d'Europe, a l'honneur d'informer le public et ses anciens élèves qu'il vient d'ouvrir sa salle d'armes au No 51, Passage de la Bourse. Comme par le passé il continuera ses leçons à domicile et dans les pensionnats, et espère par ses soins toujours mériter le patronage des pères de famille. 15 déc—1m

Salle de Concerts et Salon de Lectures.
MECHANIC'S INSTITUTE.
Rue Philippa, entre les rues Canal et Commune.

CETTE salle vaste et commode, dont la construction est adaptée à un but acoustique, est presque terminée, et sera bientôt ouverte pour la commodité de ceux qui désireront en faire usage pour les cas dont il est fait mention, à des conditions libérales.

S'adresser à LUTHER HOMES, Trésorier,
No 108, rue de Chartres.

VINS DE OPORTO ET DE MADERE—Reçu récemment par le navire Gibraltar, venant de Lisbonne—
40 1/2 pipe vieux vin d'Oporto,
40 1/4 do do de Madère,
200 barils vin blanc de Lisbonne.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
21déc 17, rue St-Louis.

SACS EN PITRE—[illegible] balles grandeurs, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO.,
21 déc 15, rue Tchoupitoulas.

TOILE D'EMBALLAGE—100 balles, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO,
21 déc 15, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—300 fréquins, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.,
21 déc 15, rue Tchoupitoulas.

RIZ—27 tierces riz de la Caroline, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.,
21 déc 15, rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES de [illegible]—300 caisses, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.,
21 déc 15, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE en débarquement du navire Venice, arrivé du Havre:
4 tonneaux véritable fromage de Gruyère,
4 do vin de Bordeaux qualité.
1 do eau de vie de [illegible] de [illegible]
J. B. CURRIN, [illegible]

WHISKEY—[illegible] en débarquement et à vendre par
C. T. BUDDECKE & Co.
20 déc 163, rue Tchoupitoulas

PLUMES—[illegible] de qualité, en [illegible] par C. T. BUDDECKE & Co
20 déc No 163, rue Tchoupitoulas

DAMEJEANNES—[illegible] par C. T. BUDDECKE & Co.
20 déc No 163, rue Tchoupitoulas

BOUTEILLES [illegible] par C. T. BUDDECKE & Co.
20 déc No 163, rue Tchoupitoulas

C[illegible]

T[illegible]

ETRENNES.

ETRENNES! ETRENNES!
REDUCTION DE PRIX,
Mme F. Jaufroid, No 63, rue de Chartres.

L'ASSORTIMENT complet de ce magasin en jouets, [illegible] seront vendus à [illegible] d'Orléans, à [illegible] et [illegible] au plus bas prix possible.
24 déc F. JAUFROID.

ETRENNES! ETRENNES!

GRAND ASSORTIMENT d'objets de fantaisie propres pour Cadeaux jour de l'An.

PAPETERIE—Pendules, Candélabres, Flambeaux, Statuettes, Vide-poches, Presse-papiers, Coupes, &c. &c.

BIJOUTERIE—Bijoux et choses pour dames, bracelets et boucles, Parures en diamants, bagues et tables en diamants, broches, chaînes de gilet, et cætera, &c. &c.

PORCELAINES & CRISTAUX—Vases, Corbeilles, Aiguières, Coupes, Cruches, Vases émaillés, Bénitiers, &c. &c.

Vases, Flacons, Vide-poches, Vases, Boîtes à fleurs, Bagues, &c. &c.

LAMPES—Lampes modérateur, bronze et porcelaine.

BOITES, NECESSAIRES, JEUX—Boîtes d'ouvrage, Nécessaires pour dames et hommes. Buvards et cahiers, Albums, boîtes de lingerie, etc. Boîtes et Caves à liqueurs, Jeux de toutes sortes. Touvets les boîtes sont en bois de rose, Palissandre, Ebène et Marqueterie du système de la maison Tahan, à Paris.

JOUETS—Un assortiment considérable de jouets de tout genre.

[illegible]—Quelques beaux meubles de fantaisie et marquetterie.

ARTICLES DIVERS ET DE FANTAISIES. Un grand nombre d'objets des articles de Paris, que ce [illegible]

Un grand assortiment de chemises toile, toile et coton. Manchettes, cravates, mouchoirs, cols en marbre. [illegible]

MM. LION, PINSARD & Cie font appeler au public que leur choix est extrêmement nouveau et choisi à [illegible]

Quant aux prix, ils seront extrêmement bas.
LION, PINSARD & Cie, 48 & 50, rue Royale, encoignure Bienville. 20déc—10f

OBJETS D'ETRENNES
En tout genre
ADOLPHE BLACHE,
60, rue Royale, entre Conti et Bienville.

CE magasin, complètement réassorti en vue des étrennes, offre au public le plus bel assortiment d'objets pour étrennes de la [illegible] et la richesse des objets qu'il offre en vente. Les personnes qui désirent donner des étrennes y trouveront une variété d'articles de fantaisie entièrement nouveaux, tels que:

Boîtes et Meubles.

Boîtes et tables d'ouvrage; nécessaires de voyage; Caves à liqueurs et à cigares;
Corbeilles de mariage;
Boîtes à gants, à mouchoirs et à bijoux;
Etagères et encoignures en laques et palissandre;
Fauteuils et chaises pour [illegible];
Toilettes et lavabos avec garnitures de porcelaine coloriée pour enfans.

Bronzes.

Groupes et statuettes, candélabres, bougeoirs, porte-cigares, presse-papier, etc., en bronze et imitation.

Porcelaines et Cristaux.

Lampes modérateur en porcelaine décorée, cristaux de couleur, vasques et bouteilles gravées, caves, boîtes en cristal, vide-poches, gobelets et étuis en porcelaine et cristal, assiettes, etc. etc.

Articles divers.

Bracelets, broches et boucles, bracelets, bagues en [illegible] pendules et cadres, coffrets de bal, coiffures, porte-bouquets, souvenirs, livres de messe, [illegible] tout ce qu'on peut désirer en fait d'objets d'étrennes.

Jouets:

Ah premier étage, on trouvera un étalage spécial de toute sorte de jouets d'enfans, de poupées et trousseaux, de petits ménages, de services en porcelaine et de ménages pour petites filles. 16 déc

LIVRES POUR ETRENNES,
Plus de 2000 volumes de tous les formats,
Pour Dames, Demoiselles et Enfans,
reçus par VICTOR HEBERT & Co,
149, rue de Chartres.

CES ouvrages ont été choisis parmi ce qui a paru de plus nouveau, de plus solide en littérature, de plus beau comme illustration et de plus riche, et de meilleur goût quant à la reliure, entre autres:

Versailles, Palais, Musée, Jardins.
Monastère de l'Abolition de France.
Costume de Charles Nodier.
St-Vincent de Paul, par l'abbé Orsini.
La Vierge, par Orsini.
Les Ouvrières sous le prêtre de Paris.
Paris monumental et historique.
L'Univers illustré.
Avantures sur mer et sur terre.
Histoire d'une locomotive.
Aventures de la Princesse de la Liberation.
Histoire d'un conseiller.
La Princesse de [illegible] Cervantes.
Aventures de Prince Charmant.
&c. &c. &c. &c.

Livres de Piété français, anglais et espagnols.
17 déc

Pour les Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

HENRY VALETON vient de recevoir un assortiment des plus complets des articles suivants: VINS DE BORDEAUX—Château McBrien of P. Larrieu 1840 et 1841, grand vin Château Lafitte 1846, Château Latour, Leoville, Rauzan, Grand Larose, Vieux St Julien Médoc et autres vins recommandés en barriques et en caisses.

VINS BLANCS—Grand vin de Sauterne 1844 à bouteilles et demi-bouteilles: Barsac, Haut Preignac, Graves, Chablis, Moselle, Hochheimer, Johannisberg, &c. &c.

CHAMPAGNE—Moizet-Hart, nec-plus-ultra; Vieux clos, Jenny Lind, Farrier, Sillery Mousseux, Cabinet, &c. &c.

Madère, Sherry, Old-Reserve Port, Duff-Gordon Port, vieux Malaga doux, Muscatel de Lalleman, muscat de Frontignan, vieux Genièvre de Alicante, Malaga de Xérès, vieux [illegible] Oporto Lebrun 1795, old fine Champagne Brandy, et Régurdane, Georges [illegible], Alfred Horton, ect. etc., conserves, fruits à l'eau-de-vie, liqueurs fines, cordiales, [illegible] de tous genres et au dessus de tous ces derniers, ainsi que [illegible], eaux de vie, conserves. Le tout offert à des prix les plus favorables.

[illegible] 90, St Louis, près Royale.

F. & E. REILLY & Co,

ONT l'honneur de prévenir les dames qu'ils viennent de recevoir de leur Maison de New-York, un assortiment considérable de [illegible] et qu'ils vendront à des réductions de [illegible] pour cent sur les prix ordinaires.

Indiennes françaises depuis 15 cts.
[illegible]

Robes de [illegible] depuis $1 50.
[illegible]
Lenons, Criolo, Bigo &c.
[illegible]
Rideaux brodés à 50 0/0 de rabais.
Do taille double.
F. & E. REILLY & Co,
14déc—20 Encoignure Canal et Royale.

JOHN V. CHILDS,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR,
DE CARTES DE VISITE ET DE MARIAGE,
37 1/2, rue du Camp.
Adjoignant l'entrée réservée aux dames.

P. S.—Cartes imprimées sur [illegible] de l'Europe de [illegible] [illegible]
J. V. CHILDS,
14déc—1m 37 1/2, rue du Camp

TAPIS—Tapis de velours et tilles,
[illegible] à trois plis,
[illegible]
Nous avons reçu et [illegible] des tapis ci-dessus, lesquels ont été achetés [illegible] à vendre à bas prix par
CHITTENDEN & BAMBRON,
25 déc 95, Chartres et 27, Douane

Vor. HEBERT & Co.
No 149, RUE DE CHARTRES,
PUBLICATIONS NOUVELLES
PAR ABONNEMENT.

Magasin des Demoiselles, recueil mensuel—
Prix par an à la N. Orléans $3
Les Modes du Charivari.
Journal des Demoiselles 3 50 [illegible]
La Revue de France,
Revue littéraire et artistique, avec gravures.
Prix par an à la Nouvelle Orléans $6
Passe-temps des Dames et des Demoiselles,
Journal de Modes, paraissant chaque mois.
Prix par an $4 50
17 déc.

PENSION FRANÇAISE,
RUE DAUPHINE, No 50,
Entre Bienville et Douane.
8déc

Traites sur Paris, l'Angleterre et New York, à vendre par
A. & J. DENNISTOUN & Co.,
21 nov—1an 52, rue Gravier

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION.

A VENDRE—S'adresser à G. BOURNADE,
30jan—1an 75, rue Conti ou au No 89 rue Marais

TABAC en Boîtes—25 balles de Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick que Millandon, venant de la Havane.—Aussi: tabac en feuilles de Cuba, à vendre par
Y. QUADRAS & Co.
20 déc 16, rue de la Douane

EN magasin et à vendre par les soussignés:
175,000 cigares El Dorado,
20 balles papier pour cigarettes,
7 balles tabac; vin de Xérès.
A vendre par Y. QUADRAS & Co,
20 déc 16, rue de la Douane

MAGASIN DE CHAUSSURES,
Encoignure Royale et Douane
VENTES EN GROS ET EN DETAIL.

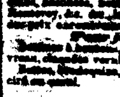

POUR DAMES.
Bottines élastiques, [illegible] à guêtres [illegible] en drap, prunelle ou satin, [illegible] ou de couleur, etc.

Brodequins élastiques, chevreau noir et bronzé, [illegible] vernis, et lisière [illegible] Souliers [illegible], satin blanc, ou noir, [illegible] noir ou bronzé, verni, [illegible]

Pantoufles dans tous les genres et pour tous les goûts.

Pour Enfans et Demoiselles.

L'assortiment le plus complet de toutes sortes de chaussures [illegible]

Pour Hommes.

Bottes veau verni, [illegible], escarpins, broderies, [illegible] bottines à boutons, lacets Monroe, [illegible] &c. de tous et de bonne qualité et à des prix extrêmement modérés.

Pour jeunes garçons.

Bottes à [illegible], en cuir, veau français, [illegible] Brodequins, [illegible] &c. en veau [illegible]

AUSSI:

Chaussures d'[illegible] des deux sexes. [illegible] en cuir ou en veau, de travail ou habit, [illegible] prix et qualité. [illegible] pour l'assortiment de magasin dans toutes les [illegible] chaussures des plus complètes, les personnes qui préfèreront commander leurs chaussures, pourront, en donnant leur mesure, les [illegible] faire [illegible] dans le plus bref délai.

On reçoit des ordres pour chaussures [illegible] nos [illegible] et [illegible] de la ville et de la campagne [illegible]

[illegible] en débarquement du navire Connecticut, de [illegible]

[illegible]

Brodequins [illegible]
[illegible]
A vendre [illegible]
Royale et Douane. 24 déc

TERRE A VENDRE—[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI 4 JANVIER 1853
JERUSALEM,
Grand opéra en 4 actes de Verdi
M. Bonnas.
Orchestre.
Mlle PAOLA.
☞ On commencera à 6 heures 3/4.

THEATRE ST-CHARLES.

Deuxième représentation de Mlle Julia Dean
[illegible] représentation de *Philip Augustus*.
Mardi 4 janvier 1853.
PHILIP AUGUSTUS.
OLD FOLKS AT HOME par Mlle Virginia Kemble
Le spectacle se terminera par le vaudeville
HERCULES KING OF CLUBS
Mercredi.
MAGDELEINE
BELLE OF THE FAUBOURG.

THEATRE AMERICAIN.

☞ Les animaux savans de Donetti continuent d'attirer la foule. Il y aura à cette occasion, une représentation dans laquelle [illegible] 8 janvier, à midi.
La plus Grande Menagerie du Globe.
☞ La Troupe Equestre savante de Donetti, revient [illegible] jouer la PANTOMIME et DANSERA sur la corde tendue HERR VON STRAISLEN, le célèbre acrobate, sera [illegible] merveilleux tours de force. Le spectacle se terminera par une exhibition d'[illegible] produite par le Kaléidoscope.
Loges et parquet 75 cents; Enfants, 50 cents; Secondes et Troisièmes 50 cents; Galerie 25 cents.
Les portes s'ouvriront à sept heures, et le spectacle commencera à sept heures et demie.
On pourra se procurer des loges de 10 heures à midi, et de 2 heures à 4 de l'après-midi.
H. HURINGTON, directeur.

LES CAMPBELL!!

Représentation au Odd-Fellows' Hall.
Cinq Représentations Seulement.

SEMAINE DES BENEFICES.
LES VRAIS CAMPBELL MINSTRELS

A la demande de leurs nombreux amis donneront cinq représentations de plus pour les bénéfices. Voir les affiches.

Le Concert sera ouvert de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Billets 75 cents; chaise à coussin 50 cents.

EXHIBITION DURANT LA SAISON

L'EXHIBITION DE FIGURES EN CIRE &c. de Signor Vannuccini est actuellement ouverte au COMMERCIAL HALL, rue St-Charles, encoignure Perdido.

Billets d'entrée—50 cents. Les enfants et les domestiques moitié prix. Les élèves, lorsqu'ils viennent en corps, 15 cents chacun. Les institutrices n'auront rien à payer. Pour les détails voir les petites affiches. Les portes seront ouvertes tous les jours, le matin, à midi et le soir. 22 nov—6m

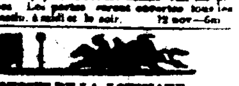

COURSES DE LA LOUISIANE.

PREMIER JOUR—MARDI, 4 JANVIER 1853.
Bourse des propriétaires $300
PARCOURS DE DEUX MILLES.

☞ Les courses commenceront à l'arrivée des chars de 2 heures.

Entrée—1° La pouliche grise, leme de Boston, (du colonel Poindexter) provenant de Rig Arcide—4 ans.
2° Le cheval bai Louis d'Or (de D. F. Kenner) provenant de Pa[illegible] et de Pocahontas, laquelle est issue de Medoc—5 ans—Costume du jockey tout rouge.
3° L'étalon châtain WADE HAMPTON, (du colonel Hill) provenant de Boston et de Margarett Wood, laquelle est issue de Priam—4 ans—Costume du jockey bleu et blanc.

☞ Les membres du Club paieront $15 et les étrangers $10. Ils pourront obtenir des rubans de [illegible] au bureau de contrôle.
☞ Prix d'admission à la porte .... Une piastre
☞ Les chars partiront du dépôt à 10 heures, 11 heures, à midi, à 1 et à 2 heures. Ces chars ne reviendront qu'à 4 heures et donnera de faire des trajets de retour. JNO CLARK
4 janv propriétaire

Deuxième Bal annuel des Magons.

Un grand Bal des Maçons aura lieu JEUDI SOIR, 20 janvier 1853, à la salle des Odd Fellows, encoignure Camp et Lafayette. Les arrangements les plus convenables seront faits... [illegible]

Directeurs:
[illegible]

Comité d'Invitation:
[illegible]

☞ BILLETS—Cinq piastres pour l'admission d'une Dame et d'un Monsieur.
☞ Un Orchestre a été engagé.
☞ Les Messieurs qui désirent inviter des Dames sont priés de donner leurs noms à un membre du Comité d'Invitation ou les laisser au bureau de J. D. Ricardo No 56, rue du Camp.
Par ordre: JOHN McKEE,
21déc—jusq.20 Secrétaire

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1852.

CONFORMEMENT aux dispositions de la dixième section de la Charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu lundi, 10 janvier prochain, à midi, au Bureau de la Compagnie, rue Bienville et [illegible] de la Bourse.

Par ordre du Bureau des Directeurs.
31déc BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie du Grand Chemin de fer du Jackson, de la Nouvelle-Orléans et du Nord.

Nouvelle Orléans, 25 décembre 1852.

UNE réunion des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau de la compagnie No 45, rue Carondelet, mercredi 15 janvier 1853, à midi.

En vertu de la Charte, aucune action ne pourra voter dans cette réunion, s'il n'a pas été payé [illegible]

Par ordre.
25 déc—jusq JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

No 45, Rue Carondelet.

DES propositions cachetées seront reçues pour la fourniture de 1000 ou de plus de [illegible] des [illegible] en tous fer [illegible] [illegible]

Les propositions [illegible]

[illegible]

[illegible] JAMES CLARKE, Ingénieur en chef.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des [illegible]

Nlle-Orléans, 27 décembre 1852.

L'ELECTION annuelle des Directeurs aura lieu au Bureau de la Compagnie, lundi 10 janvier 1853, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOHN PEMBERTON,
28déc—jusq 10 Président.

Bureau du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

Nlle-Orléans, 9 décembre 1852.

AVIS—Une élection des Directeurs de cette Compagnie, pour l'année suivante, sera tenue à ce bureau le lundi 10 janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.

Par ordre de la Direction.
9 dé—1m CHARLES SAQUIE, Secrétaire.

AVIS.—Succession de Charles Fortier.

LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre cette succession, sont priées de les présenter le plus tôt possible à
BENJAMIN & MICOU,
24 déc—10f 162, rue du Canal.

L. MAJESTE,
Commissionnaire et Importateur.
Vins Bordeaux et Marseille, Cognacs, Liqueurs, &c. &c.
No 115, rue de Chartres,
21déc—3f entre St Louis & Conti.

M. [illegible]
Marchand [illegible] et Importateur de [illegible] et café de la [illegible]
Rue [illegible] No 34.

FDO. DE FUENTES, J. CHALARD.

Fdo. de FUENTES & Co,
Marchands-Commissionnaires,
No 26, rue de la Vieille-Levée,
Importateurs de produits de Bordeaux, de Marseille et de la Havane.
7déc—1an

Guérison Récemment.

POUR LES CORS, OIGNONS, ET LES ONGLES qui pénètrent dans la chair, ainsi que toutes les [illegible] M. LEVI, chirurgien pédicure, de la 1, rue Geoffroi, et des Bagnoles à Londres, No. 36, rue de Royal, Paris, [illegible]

[illegible]

Certificats des Chirurgiens.

De Sa M. [illegible] — Je certifie que M. Levi a [illegible] LOUIS NAPOLEON BONAPARTE

De Sa Grâce [illegible] — Je certifie que M. Levi a [illegible] CLEVELAND.

[illegible] — JOHN [illegible] CLARENCE, [illegible]

De très noble marquis de [illegible] — M. Levi [illegible] LANSDOWNE.

De Robert [illegible], Médecin ordinaire de Sa Majesté la reine d'Angleterre: M. Levi a [illegible] ROBERT FERGUSON, 2, Queen St. May Fair—Londres, 5 mars 1850.

Je certifie que M. Levi m'a [illegible] CHS. COVELLIER, M. D. Paris.

De J. B. McFarlane, D. D. [illegible]

N. Orléans, 1er juin 1852. [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] FIRET & Co.

[illegible]